

L'ACPM EST L'ORGANISME DE RÉFÉRENCE DANS LA MESURE DE L'AUDIENCE DE LA PRESSE ET LA CERTIFICATION DU DÉNOMBREMENT DES MÉDIAS.

# BOOK Magazines de Marque 2016

Actualisé le 07/12/17

# **BOOKS ACPM/OJD**

Ces books ACPM/OJD reflètent la diffusion annuelle de la presse. Ils sont actualisés à chaque mise à jour de notre site. Le site est mis à jour chaque jeudi, des actualisations plus soutenues ont lieu en période de réception des DSH ou des publications des PV numériques.

Ces books évoluent donc au fil de l'eau avec les nouvelles données publiées, les données corrigées, voire supprimées. Les données de ces books sont identiques à celles du site. Elles sont aussi disponibles dans notre base de données, le Décisionnel ACPM/OJD.

# **DECISIONNEL ACPM/OJD**

L'outil décisionnel recense les données de diffusion de toute la presse depuis 1990 et la fréquentation des sites et applis depuis 2006. Cette base de données contient tous les indicateurs des Procès-Verbaux (P.V.). L'utilisateur a la possibilité de consulter des études pré-réalisées par l'ACPM ou de réaliser ses propres études, les enregistrer, les exporter. L'outil permet de réaliser des historiques, des évolutions, des ventilations selon les canaux de diffusion, d'étudier la géolocalisation en presse.

#### Les conditions d'accès

Le Décisionnel ACPM/OJD est accessible aux adhérents de l'ACPM sur abonnement. L'abonnement est annuel et renouvelé par tacite reconduction. Le tarif 2016 est de 776€ HT / an > voir tous les tarifs de l'ACPM .

#### Les pré-requis techniques

Cette application internet est accessible depuis Mac ou PC. Elle nécessite un navigateur internet, de préférence Google Chrome ou Mozilla Firefox, pour lesquels l'application est optimisée. Elle est sécurisée par un identifiant / mot de passe.

# La mise à jour des données

Les mises à jour des données sont réalisées chaque jeudi par l'ACPM, elles peuvent être plus soutenues en période de réception des DSH ou des publications des PV numériques.

#### Contact

Patricia PANZANI 01.43.12.85.48 ACPM 15/17 rue des Mathurins - 75009 Paris



Titres		Tirage print	France									Etranger			Totale				
	Nb de parutions		Mise en distribution par canal					Total mise en	Diffusion payée Total		Total France	Mise en distribution	Diffusion payée	Total Etranger	Mise en distribution	Diffusion payée	Total		
			Présentoirs	Colportage	Poste	Portage	Tiers	Numérique	distribution gratuite	Abonn.	Vte au N°	diffusion	global	Etranger gratuite	globale	global	gratuite FR+ETR	FR+ETR	FR+ETR
Presse Magazine																			
Féminins > Féminins généralistes																			
Air France Madame	PV	8 257 633	232 826			22 500		3 000	258 326				258 326				258 326		258 326
Art de Vivre > Tourisme																			
Air France Magazine	PV	2 413 772	397 374			15 000		3 711	416 085				416 085				416 085		416 085
Paris Worldwide (ex-Aéroports de Paris Magazine)	PV	6 291 667	274 017						274 017				274 017				274 017		274 017
Fly'On Magazine - Aéroports de Lyon	PV	3 76 667	47 740		2 406	2 800	12 527		65 472				65 472	2		2	65 474		65 474
Art de Vivre > Jardin - Extérieur																			
Truffaut Magazine	PV	4 432 931	418 674						418 674				418 674				418 674		418 674
Art de Vivre > Lifestyle																			
Weight Watchers Magazine	Pγ	6 129 936					11 227		11 227		53 750	53 750	64 977				11 227	53 750	64 977
,	PV	4 32 801			28 085		800		28 885				28 885	115		115	29 000		29 000
Canal le Mag NM. Ce premier contrôle porte sur la période de 05/2016 à 12/2016.		9 1 303 632			1 274 396		3 492	3 546	1 281 434				1 281 434				1 281 434		1 281 434
Art et Culture > Cinéma																			
Illimité Cinémas UGC	PV	1 280 000	279 300						279 300				279 300				279 300		279 300
Société > Actualités Auto Moto																			
Mercedes-Benz Magazine Version Clients	PV	4 187 635	100		168 257		12 051		180 407				180 407	1 672		1 672	182 080		182 080
Famille > Famille généralites																			
Vies de Famille	PV	4 3 052 787	20 054		2 545 155		487 579		3 052 787				3 052 787				3 052 787		3 052 787
Métiers > Immobilier																			
Barnes Luxury Homes	PV	2 150 000	53 186		3 434	56 563	27 863		141 045				141 045	8 805		8 805	149 850		149 850
Daniel Féau - Belles Demeures de France	PV	2 115 000			64 250	25 775	23 500		113 525				113 525	500		500	114 025		114 025



# **INDEX DES SUPPORTS**

A		W	
Air France Madame	2	Weight Watchers Magazine	
Air France Magazine	2		
В			
Barnes Luxury Homes	2		
C			
Canal le Mag	2		
D			
Daniel Féau - Belles Demeures de France	2		
F			
Fly'On Magazine - Aéroports de Lyon	2		
1			
Illimité Cinémas UGC	2		
M			
Mercedes-Benz Magazine Version Clients	2		
Mercedes-Benz Magazine Version Prospects	2		
Р			
Paris Worldwide (ex-Aéroports de Paris Magazine)	2		
Т			
Truffaut Magazine	2		
V			
Vies de Famille	2		

# **GLOSSAIRE**

#### Abonnements portés payés par l'abonné destinataire

Ce sont des abonnements individuels livrés directement par l'éditeur au domicile des lecteurs « par portage ». Ceux-ci peuvent être réglés d'avance ou de manière traditionnelle, à la fin de chaque semaine, quinzaine ou mois à un prix qui n'est pas inférieur à 50 % du prix de l'abonnement indiqué sur la publication.

### Abonnements postaux payés par l'abonné destinataire

Ce sont des abonnements souscrits et réglés par l'abonné, soit directement à l'éditeur, soit par l'intermédiaire d'un libraire ou d'un agent vendeur. Ces abonnements individuels sont souscrits pour une période déterminée ou non (durée libre proposée par certains intermédiaires) à un prix qui n'est pas inférieur à 50 % du prix de l'abonnement indiqué sur la publication.

#### Abonnements payés par tiers en nombre

Ce sont des abonnements souscrits en nombres et payés par des personnes physiques ou morales, groupements (associations, syndicats...) ou entreprises n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur ou sa publication. Les bénéficiaires reçoivent dès leur parution, individuellement leur(s) exemplaire(s) sous forme d'un envoi global ou non. La remise accordée éventuellement par l'éditeur au souscripteur ne peut être supérieure à 50 % du prix de l'abonnement.

#### DDM: Déclaration déposée mensuelle

Document déclaratif rempli mensuellement par l'éditeur qui en a fait la demande. Souscription complémentaire.

## DDT : Déclaration déposée trimestrielle

Document déclaratif rempli trimestriellement par l'éditeur qui en a fait la demande. Souscription complémentaire.

#### DSHL: Déclaration sur l'honneur de lancement

Document déclaratif rempli mensuellement par l'éditeur sur demande lors de son adhésion, jusqu'à son premier contrôle. Un support qui adhère à l'Ojd n'est pas soumis à DSH, il attend la réalisation de son premier contrôle. Cependant pour les éditeurs voulant communiquer sur les premiers numéros d'un titre en lancement nous proposons ce service de DSHL. La particularité de la DSHL est qu'elle est publiée chaque mois jusqu'au premier contrôle, la nouvelle DSHL peut corriger les mois précédents. Elle couvre 6 mois maximum.

#### DSH: Déclaration sur l'honneur semestrielle

Document rempli par l'éditeur 2 fois par an pour nous déclarer ses chiffres de diffusion du semestre écoulé. Ces DSH sont obligatoires, la DSH sur l'année civile est suivie d'un contrôle. Ce contrôle donne lieu à un PV.

# Diffusion / Mise en distribution par colportage

Exemplaires distribués et remis dans la main du lecteur.

# **GLOSSAIRE** (suite)

#### Diffusion / Mise en distribution numérique

Exemplaires numériques mis à disposition du lecteur, via le site web, une application Mobile, un kiosque numérique.

#### Diffusion / Mise en distribution par portage à domicile

Exemplaires portés au lecteur.

#### Diffusion / Mise en distribution par poste

Exemplaires acheminés par voie postale.

#### Diffusion / Mise en distribution par présentoirs

Exemplaires mis à disposition des lecteurs dans des présentoirs ciblés et définis.

#### Diffusion / Mise en distribution par tiers

Exemplaires mis à disposition sur un autre réseau.

#### Diffusion différée payée

Ce sont les invendus, remis dans le circuit de distribution et vendus à un prix qui n'est pas inférieur à 50% du prix indiqué sur la publication pour l'acheteur final.

# Diffusion non payée

Il s'agit d'exemplaires adressés nominativement à des personnes physiques ou morales qui en ont fait la demande par écrit ainsi qu'à des collaborateurs de l'entreprise éditrice, aux correspondants de la publication, aux administrations pendant une durée minimum.

# Nombre de parutions

Il s'agit du nombre de parutions de la publication dans le mois considéré.

# Ventes au numéro payées par l'acheteur

Les ventes au numéro représentent le nombre d'exemplaires vendus directement à la clientèle : par l'éditeur, par les messageries de presse, par l'intermédiaire d'agents vendeurs (dépositaires de presse, librairies, bibliothèques de gare, vendeurs, etc...) à un prix qui ne peut être inférieur à 50 % du prix indiqué sur la publication. Toute vente d'exemplaires repris sur invendus sera décomptée séparément.

# Ventes au numéro payées par tiers en nombre

Elles regroupent les ventes par quantité effectuées par l'éditeur à une personne, une entreprise ou un groupement désirant assurer ainsi la promotion de sa marque ou de ses produits, la diffusion de ses idées ou le confort de sa clientèle. Ne sont pris en considération que les exemplaires vendus à des tiers n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur de la publication.

# **GLOSSAIRE** (suite)

## Versions numériques individuelles

La diffusion individuelle correspond aux versions numériques directement payées par l'acheteur destinataire. Elle est réalisée directement par l'éditeur ou via une messagerie « numérique ». Le contenu de la version numérique doit être identique au contenu print, a minima. Il peut être enrichi.

#### Versions numériques par tiers

La diffusion numérique par tiers regroupe les ventes d'exemplaires numériques par quantité effectuées par l'éditeur à une personne, une entreprise ou un groupement désirant assurer ainsi la promotion de sa marque ou de ses produits, la diffusion de ses idées ou le confort de sa clientèle.

## **Tirage Print**

Nombre d'exemplaires finis remis à l'éditeur pour être ou non mis en circulation. Le tirage comprend tous les exemplaires imprimés, il n'inclut pas les copies numériques.

#### PV : Procès-verbal de contrôle annuel

Issu du contrôle du titre, ce procès-verbal est obligatoire une fois par an, il dénombre les chiffres de diffusion de l'année précédente. Un second contrôle peut être réalisé sur les supports qui en auront fait la demande, ils ont lieu à partir de septembre et portent sur le premier semestre de l'année en cours.